

Accords sensibles

Projet départemental d'accueil d'artistes musiciens

2019-2021

Note d'intention

3 juin 2019

Contexte général

Ce projet artistique est une invitation à **vivre la musique** en tant qu'expérience singulière partagée.

C'est par une **approche sensorielle** que la musique souhaite être partagée entre musiciens amateurs (débutants, novices ou plus expérimentés) et artistes professionnels. Le public en situation de handicap est naturellement convié afin de casser les frontières de l'accessibilité à la musique et de mettre chacun en position de découvrir la musique et de la pratiquer pour soi-même et avec l'autre.

Ce projet qui se déclinera sur deux saisons **de l'automne 2019 au printemps 2021** souhaite faire appel à des **musiciens professionnels** (réunis en collectif, ou artistes solos) ayant une expérience fine de transmission auprès de différents publics, y compris le public en situation de handicap et le public non musicien.

Les démarches musicales qui seront l'enjeu d'expériences partagées prendront différentes formes : écritures musicales, parcours sonores, expérimentation de logiciels musicaux... interrogeant l'aspect sensoriel de la musique sous différents angles de la perception : **le toucher, la vue, l'ouïe, le geste...**

Ce projet prend appui sur la pratique musicale développée dans les structures d'enseignement musical du département (tous les cycles sont concernés), mais souhaite laisser une place importante au lien avec le public non musicien, les publics plus éloignés de la musique, ou en situation de handicap. Des liens pourront donc se tisser entre les écoles de musique et les structures du secteur du handicap (associations, structures d'accueil). L'ouverture au territoire (à ses habitants, ses familles) est également recherchée dans la continuité du travail de démocratisation de la musique menée par les écoles de musique notamment et les territoires.

Les différents axes du projet :

❖ Traverser une expérience artistique par la pratique :

En gardant comme axe fort le lien entre « **la musique** » et « **le sensoriel** », il s'agit de trouver un terrain commun d'expérience où la musique est un vecteur de mise en relation, de jeux, de plaisir, d'expression et d'épanouissement individuel et collectif. La musique est envisagée dans sa **dimension instinctive**, faisant des **différents sens** (toucher, vue, ouïe notamment) les outils pour rentrer dans l'expérience du son, de l'écoute, de l'expression musicale. Cette démarche décale donc les modalités d'apprentissage classique de la musique : la question du répertoire, de la technique...

Cette invitation à la pratique musicale se fera par le biais d'ateliers, stages, rencontres organisés de manière renouvelée à l'adresse des publics concernés.

Ces temps de pratique pourront avoir lieu en week-end, soirée, temps de vacances (à organiser selon le contexte, projet, et disponibilité des publics) et s'orienter vers un public spécifique ou au contraire privilégier le croisement des publics.

Ils pourront s'appuyer sur les pratiques musicales déjà existantes sur telle ou telle structure, ou tel ou tel territoire (école de musique, structure accueillant du public en situation de handicap, association à caractère social...)

Voici quelques pistes d'ateliers à expérimenter : à préciser en fonction de chaque projet, des publics concernés et des propositions des artistes professionnels sollicités :

- Expériences musicales autour de parcours sonores (faisant le lien au **toucher**, à l'approche spatiale de la création sonore, à l'aspect plastique, au déplacement, à l'écoute) : tout public y compris le public en situation de handicap.
- Ecoute : atelier sur l'expérience de **l'écoute** et de la **perception musicale**, dans différentes situations, lieux (intéressants au niveau du potentiel acoustique) et avec différents publics : ce que l'on perçoit, ce que l'on produit seul ou en collectif...
- Approche et création avec des logiciels mettant en lien **le geste** (corporel ou graphique) et la composition sonore (notamment en direction des publics avec des handicaps moteurs, mais aussi en croisant les publics des écoles de musique, le tout public)
- Expérience musicale et sonore autour des **vibrations**, des rythmes, et des percussions signées (notamment pour le public malentendant, mais aussi en croisant les publics)
- La musique et la vue : expérimentation du son sans **la vue** (atelier musical dans le noir pour musiciens voyants, tout public) et ateliers avec public croisé sur la perception musicale.
- Ateliers de création autour de la notion de « **paysages sonores** » pour public voyant et non voyant.
- Découverte, expérimentation et création autour **d'instrumentarium adapté** (public en situation de handicap et public croisé)
- La musique des corps : écriture ou/et création musicale partagée s'appuyant sur **l'expression sonore du corps** (et des corps différents : voix, percussions corporelles...)
- **L'identité sonore** : atelier autour de **l'expression sonore** (la sienne, celle qui nous représente, celle des autres...). Notamment pour le public adolescent.

Etc....

❖ **Donner à voir et attendre de nouvelles formes de représentation**

Des temps de restitution publique sont à imaginer selon les projets et les artistes invités. L'enjeu est de casser les codes du concert « classique » pour inventer des temps de rencontre et de partage avec l'auditoire : formes musicales interactives, concert chez l'habitant, parcours et installation sonores, représentations dans des lieux non dédiés, diffusions sonores dans l'espace public...

Ces représentations seront l'opportunité pour les musiciens amateurs de se produire avec les artistes invités et également de découvrir les artistes en situation de scène dans le cadre d'une programmation professionnelle.

Un lien avec la programmation culturelle départementale est souhaité : (saison culturelle des territoires, Réseau Scène en partage, festivals...)

❖ **Permettre la connaissance mutuelle et la complémentarité de compétences professionnelles**

Des expériences musicales partagées (rencontre-formation-échange) entre professionnels (ceux de la musique, du social, de l'associatif, de la culture, de l'enseignement...) seront favorisées afin de faciliter la rencontre des publics lors des ateliers musicaux croisés mais aussi dans la nécessité préalable de se connaître mutuellement et d'interroger ensemble nos représentations de la musique, **du sensoriel**, de la création, de l'apprentissage artistique, **du handicap**...

Des Formateurs seront conviés pour éclairer tel ou tel aspect de la pratique musicale, des démarches possibles auprès des différents publics, la connaissance de tel ou tel public.

❖ **Plus largement**, une mise en réflexion autour de la notion de **projet musical partagé** et de la **notion de public** (les publics au sens large) sera présente tout au long du projet, et sera nourrie au fur à mesure des rencontres musicales.

Les publics concernés et les différents projets possibles

Le projet « **Accords sensibles** » peut trouver des déclinaisons spécifiques en fonction de tel ou tel territoire, telle ou telle structure.

L'enjeu est de pouvoir en définir les objectifs et l'articulation suffisamment en amont par une concertation des différents acteurs concernés. Cette mise en œuvre peut se faire à l'échelle d'une structure à titre individuelle ou plus largement (en associant par exemple sur un même territoire une école de musique, une structure ou association liée au secteur du handicap, un lieu de programmation culturelle, une médiathèque, une association à caractère social, un établissement scolaire...).

Ce travail de concertation nécessite donc des réunions de travail préalables avec le service développement culturel du Département (juin à automne 2019) : des réunions sur chaque secteur ou territoire intéressé, et également des réunions en plénière.

Les publics concernés : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées/ musiciens et non musiciens/ public en situation de handicap/ public éloigné de la culture (Champs du social, milieu carcéral...)

Quelques exemples de projets possibles :

- Projet pour un public non musicien : projet participatif avec les habitants d'un territoire par exemple (découverte de la musique, création sonore du type « carte postale sonore », projet intergénérationnel...) / projet avec des lycéens non musiciens : création sonore autour de la notion d'identité par exemple.
- Projet croisé : musiciens amateurs des écoles de musique et publics en situation de handicap (si un territoire dispose de ces différentes structures et qu'il souhaite initier ou conforter un projet existant) : écriture musicale spécifique, travail sur l'écoute et la perception musicale, expérience de parcours sonores, démarche de composition collective ...
- Projet musiciens-non musiciens : dans l'objectif d'ouvrir le regard sur l'autre, quelque-soit son niveau d'expérience musicale, expérimenter une démarche artistique inédite qui mette musiciens amateurs ou novices sur le même plan : croisement entre musiciens, danseurs, comédiens par exemple/ croisement entre musiciens d'école de musique et lycéens non musiciens...

Etc...

Les artistes sollicités

Artistes étant dans une démarche de **création** (toute esthétique musicale confondue) et ayant l'expérience de la **transmission** auprès des publics non musiciens comme plus expérimentés et/ou des publics en situation de handicap.

Un appel à projet est envoyé largement (juin 2019) afin de sélectionner plusieurs artistes et collectifs répondant au cahier des charges du projet. Une sélection des artistes sollicités se fera entre mi-juillet et début octobre 2019.

Plusieurs lieux-ressources pourront être sollicités dans cette démarche : le musicien Alain Goudard, Fondateur et directeur artistique de la **structure Résonance contemporaine (Pôle ressource Culture et handicap)**, pourra notamment être sollicité en tant que **regard extérieur** sur ce projet et expert sur les problématiques « Art et handicap » et plus largement sur la transmission artistique auprès des publics.

Le calendrier

- Mi-juillet 2019 : retour de candidatures des artistes – Mi-juillet à début octobre : étude des candidatures.
- Juin à novembre 2019 : réunions de travail pour la mise en oeuvre du projet (en plénière et par territoire)
- Septembre 2019 : formation-rencontre pour les professionnels de la culture, du handicap, social, enseignement.
- A partir de janvier 2020 : ateliers artistiques sur les structures et territoires concernés / sessions de formation – rencontre pour les professionnels de la culture, du handicap, social, enseignement...
- A partir de l'automne 2020 : restitutions et représentations publiques

Partenariat et montage financier

Prise en charge du coup artistique des ateliers de pratique artistique en direction des publics (ainsi que les frais de déplacement des artistes) par le Conseil départemental du Cantal (Service développement culturel).

Prise en charge des frais de repas et nuitées des artistes lors des ateliers de pratique artistique en direction des publics par les structures et territoires d'accueil

Programmations et restitutions publiques : prise en charge des coûts artistiques et des frais liés à la venue des artistes par les lieux et territoires de programmation.

Demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et sollicitation de partenariat auprès du programme Interstices et Dispositif Culture et Santé Auvergne Rhône- Alpes.

Contact

Coordination générale du projet :

Sophie Boucheix, Chef de projet musique

Conseil départemental du Cantal

Direction de l'action culturelle - service développement culturel

12, rue Marie Maurel 15000 Aurillac

Tél : 04 71 63 31 43

Email : sboucheix@cantal.fr